procédure, dont le compte-rendu appartient à la chronique judiciaire, ca il s'est produit avant tout débat au fond.

Au début de l'audience, Mᵉ Gatineau a demandé au tribunal de prononcer la nullité de la citation de M. Challemel-Lacour, en lui opposant deux fins de non-recevoir :

D'une part, on a omis d'insérer dans cette citation le texte même des articles visés ;

D'autre part, on a également oublié, non seulement d'insérer le texte des articles de la loi concernant le complice, c'est-à-dire M. de Rochefort (le gérant étant aux yeux de la loi, l'auteur principal), mais même de visiter ces articles.

Or, ces deux omissions entraînent, aux yeux de la loi, d'après le défenseur, la nullité de la citation.

Mᵉ Allou, avocat de M. Challemel-Lacour, a soutenu la validité de la citation. Selon lui, la loi sur la presse du mois de juillet dernier n'a pas voulu exiger que les articles invoqués fussent insérés en entrée dans la citation. Elle s'est servie du mot *indiquer*, qui n'est pas synonyme d'*insérer*. Il suffit donc d'indiquer, c'est-à-dire de viser ces articles. Le dictionnaire de Littré dit qu'*indiquer* « c'est désigner par un indice quelconque. » Or, l'indice c'est la désignation du numéro de l'article.

Mᵉ Allou cite à l'appui de cette théorie l'arrêt rendu lundi dernier par la cour d'assises de la Seine dans le procès de la *Petite République française*. « Il y a plus, ajoute-t-il; dans l'affaire Roustan, on a seulement visé le texte des articles, et les adversaires n'ont pas songé alors à invoquer la fin de non recevoir qu'ils soulèvent aujourd'hui. »

Quant à l'oubli qu'on aurait commis en ne citant pas les articles de la loi qui visent le complice, il ne saurait entraîner de nullité; l'article 60 de la loi n'impose comme condition unique que d'indiquer le texte applicable au cas de la poursuite. En visant le texte relatif à l'auteur principal, on vise par cela même, d'une manière tacite, le texte relatif eu complice.

« Vous comprenez, dit en terminant Mᵉ Allou, les conséquences fort graves qu'entraînerait la nullité dans la forme : ce serait l'extinction de l'action elle-même ; car l'article diffamatoire remonte au 27 septembre, et le délai de trois mois accordé à l'exercice de cette action est expiré d'hier.

» C'est une manœuvre des adversaires pour se dérober aux charges qui pèsent contre eux, et le tribunal n'hésitera pas à la repousser. »

M. le substitut Falcimaigne a conclu en faveur de M. Challemel-Lacour, et a invité le tribunal à rejeter les deux fins de non-recevoir opposées par M. de Rochefort.

Contrairement à ces réquisitions, et après un long délibéré, le tribunal, présidé par M. Bagnéris, a admis les deux moyens soulevés par les prévenus et prononcé la nullité de la citation de M. Challemel-Lacsur.

Le délait de trois mois accordé à l'exercice de l'action en diffamation ayant expiré avant-hier, mercredi, voilà donc, sauf l'appel du jugement, le procès définitivement éteint.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Les électeurs sénatoriaux de la Seine

Paris, 29 déc., soir.

Aujourd'hui à deux heures a eu lieu, dans la salle des séances du conseil municipal, la réunion plénière des électeurs sénatoriaux de la Seine. Cent quatre-vingts personnes environ sont présentes. On remarque dans le nombre : MM. Tolain, de Freycinet, Peyrat, sénateurs sortants, et MM. Spuller, Floquet, Lefèvre, de Heredia, Barodet, Révillon, Brelay, de la Forge, Talandier, Roque de Fillol, Hérisson, Villeneuve, Tirard, Casse, Benjamin Raspail, Clémenceau, de Lanessan, Lockroy.

Deux noms sont mis en avant pour la présidence, celui de M. Floquet et celui de M. Brelay. M. Floquet réunit environ les deux tiers des voix. Sont nommés assesseurs, MM. Benjamin Raspail et Darlot, et secrétaire, M. Allaire, conseiller général de Neuilly.

M. Floquet remercie l'assemblée de l'honneur qui lui est fait et lui promet l'impartialité la plus complète: cela lui sera d'autant plus facile qu'elle est réunie pour discuter librement les candidatures aux prochaines élections sénatoriales.

M. Hovelaque demande que les délégués suppléants qui sont assis dans les embrasures des fenêtres soient admis dans la salle au même titre que les autres électeurs sénatoriaux. Il se dit, pour sa part, prêt à céder sa place à l'un d'eux, s'il veut l'occuper. (Applaudissements et rires ironiques).

M. le colonel Martin proteste contre la proposition. Si les suppléants sont à une place spéciale, c'est par mesure d'ordre puisqu'il ne peuvent pas voter.

Un tumulte assez violent s'élève. M. Hovelaque interpelle vivement M. Floquet. M. Floquet crie: Vous ne m'enseignerez pas mon devoir. — Si, répond M. Hovelaque, je vous l'enseignerai. — Interruption et bruit prolongé. — M. Floquet parvient enfin à expliquer à quelle intention d'ordre les organisateurs de la réunion ont obéi en donnant une place spéciale aux suppléants.

L'ordre du jour pur et simple est voté à une grande majorité sur l'incident.

Au cours de la séance il doit être donné lecture de la lettre suivante adressée par M. le major Labordère au corps électoral sénatorial.

« Rennes, 26 décembre.

» Messieurs,

» Je reçois à l'instant votre lettre. J'ignorais que l'extrême gauche du conseil général de la Seine songeât à me porter sur la liste de ses candidats à l'élection sénatoriale du 8 janvier. Mais peu importe. Dévoué à la démocratie, je n'ai pas besoin de réfléchir longtemps avant de vous répondre.

» Vous me demandez de vous faire savoir si, dans le cas où je serais élu, j'accepterais d'être votre représentant sur les bases suivantes : Suppression du Sénat, réduction du mandat législatif, séparation de l'Eglise et de l'Etat ; suppression du budget des cultes ; libre administration des communes, magistrature élective.

» Je réponds : j'accepte ce programme, tout en le considérant comme le minimum de ce que doit réclamer, dès à présent, la démocratie républicaine : c'est que, si importantes que soient les réformes politiques, elles sont peu de chose par elles-mêmes. La question sociale est bien au-dessus de la question politique : celle-ci intéresse surtout les hommes qui ont des loisirs ; de l'autre dépendent, et la sécurité des heureux, et la vie des malheureux. La République, en un mot, doit être démocratique et sociale, sinon elle sera un leurre.

» Le temps me manque pour développer ma pensée ; mais, puisque vous m'avez fait l'honneur de penser à moi pour être votre mandataire, il ne doit y avoir aucun sous-entendu entre nous, et je dois vous dire, certain d'ailleurs que nos sentiments sont les mêmes, que le programme des radicaux socialistes aux élections du mois d'août réglerait ma conduite.

» Dans ces conditions, si l'extrême gauche du conseil général croit que me porter sur la liste de ses candidats puisse être utile au triomple des principes qui nous sont chers, quelle le fasse. Quel que soit le résultat, je serai fier d'avoir lutté avec elle pour la vérité et la justice.

» Agréez, etc...

» LABORDÈRE,
» chef de batataillon au 41ᵉ de ligne. »

Discours de M. de Freycinet.

Paris, 29 décembre, 8 h. 48 soir.

A la dernière réunion plénière des délégués sénatoriaux de la Seine, il y avait 200 membres présents sur 216 délégués.

Tous les candidats étaient présents, moins MM. Viétor Hugo et Labordère.

Ils ont été entendus conformément à l'ordre du jour tiré au sort et qu'indiquait successivement MM. Chulié, Engelhard, Songeon, Vauthier, de Freycinet, Jacquet, Peyrat, Barodet, Tollain et Pehain.

M. de Freycinet, qui le premier a pris la parole, s'est plu à faire remarquer qu'il a attaché son nom au programme des grands travaux publics ; il a contribué au retour des Chambres à Paris ; il a pris l'initiative de l'application de la loi sur l'amnistie.

Il a été d'accord relativement au but, mais en désaccord sur les moyens employés pour l'établissement des rapports à régler entre les établissement religieux et l'Etat.

Il a dû, en conséquence, quitter le pouvoir en emportant l'estime de ses collègues.

Sous son ministère, aucun procès de presse n'a eu lieu. (Nous nous permettons de dire que c'est un mensonge effronté, ayant eu nous-mêmes un procès de presse durant cette période.

Aucune poursuite n'a eu lieu contre le droit de réunion, estimant que l'exercice de cette loi compte parmi les libertés nécessaires.

La majorité de la réunion applaudit.

L'assemblée a décidé de se réunir de nouveau mardi prochain pour entendre les candidats qui pourront surgir dans l'intervalle et poser à tous une quesion sérieuse.

Les élections sénatoriales

Paris, 29 décembre, 10 h. 20 soir.

L'*Officiel* publiera, lundi prochain, le décret fixant que les électeurs des délégués sénatoriaux, nommés le 26 novembre dernier, procéderont, le 8 janvier prochain, à l'élection des sénateurs.

Le conseil de cabinet s'est réuni dans la soirée.

On peut considérer comme certain que le ministère ne donnera pas sa démission avant la rentrée de la Chambre.

Il ne fera, à l'ouverture de la session, aucune déclaration en vue de prévenir les interpellations annoncées.

Le ministre de l'intérieur a accordé une pension entière à André Gil.

La liberté au Conseil supérieur de l'enseignement

Paris, 29 décembre 1881.

Voici les questions qui ont été posées au Conseil et qui ont motivé le jugement rapporté par nous hier :

1ᵒ M. Labrosse est-il coupable d'avoir laissé reconstituer dans son établissement une société *légalement dissoute* ?

Sur 55 votants — ce qui mettait pour les 2[3 la majorité à 37 — 42 membres ont voté oui, et 12 ont voté non ; il y a eu en outre un bulletin blanc.

2ᵒ Cet acte tombe-t-il sous le coup de l'art. 68 de la loi du 15 mars 1850 ?

Oui, 39, non, 16.

3ᵒ Le jugement du Conseil académique de Poitiers doit-il être confirmé ?

Oui, 38 ; non, 15.

L'aplatissement du général Farre

Le décret du ministre de la guerre, en vertu duquel le général Farre est placé *hors cadre*, est une satisfaction octroyée à l'armée et une preuve non équivoque de la disgrâce en laquelle est tombé, auprès de son grand protecteur, le plus triste ministre de la guerre que la France ait jamais eu.

On se souvient que le général Farre s'était maintenu, de son propre chef, dans le cadre d'activité, malgré la limite d'âge, alors qu'il rayait de ce cadre le vaillant général Bourbaki.

La rentrée à Saint-Cyr, des jeunes élèves si brutalement frappés par M. Farre, complète l'aplatissement de ce politicien, qui a désorganisé l'armée française.

La démission Waldeck-Rousseau

Paris, 30 décembre.

La *Lanterne* croit que M. Waldeck-Rousseau, se démissionnera à la rentrée des Chambres.

Un Conseil de Cabinet

Paris, 30 décembre.

Au Conseil des ministres tenu hier, on a examiné le budget des dépenses des divers ministères spécialement du ministère de la guerre.

M. le vice-amiral Périgot

M. le vice-amiral Périgot, préfet maritime de Lorient, vient de quitter le service. Quoique cette retraite coïncide avec l'échouage de la *Dévastation*, survenu dans son arrondissement, s'empresse-t-on d'ajouter il n'y a aucun rapprochement à établir entre ces deux faits:

Cette affirmation était inutile. La conduite de l'honorable amiral, lors de cet accident, a été, chacun le sait, telle qu'on devait l'attendre d'un officier général aussi expérimenté. On peut ajouter que c'est grâce aux excellentes mesures qu'il sut prendre que l'évènement n'a pas eu toutes les conséquences que l'on redoutait.

On dit alors, pour justifier cette mise à la retraite, que le vice-amiral se retire uniquement parce qu'il atteindra sa liberté d'âge le 30 de ce mois.

Tous ceux qui ont l'honneur de connaître l'honorable vice-amiral Périgot, savent très bien qu'il est encore solide et vaillant, et qu'il peut encore rendre de grands services à son pays et à la marine.

Il y a donc autre chose que cette limite d'âge invoquée si à propos.

Cette autre chose la voici :

M. le vice-amiral Périgot avait accordé, à la musique de la marine, l'autorisation de prêter son concours, pour rehausser l'éclat de la cérémonie de la Fête-Dieu.

Lorsque les radicaux reconnurent cet attentat, ils jetèrent feu et flammes; ils demandèrent la destitution du criminel ; on leur répondit que cela était impossible ; le gouvernement n'osa pas commettre cet acte odieux, mais il prit acte du méfait et des réclamations qu'il avait provoqués, et il vient d'en tenir compte.

Le général Ladmirault

Les espérances qu'on avait conçues sur le prompt rétablissement de la santé du général Ladmirault, à la suite des graves opérations chirurgicales qu'il a supportées avec un si grand courage, ne se sont pas réalisées. C'est avec peine qu'on a pu le transporter dans le département de la Vienne, où des soins éclairés lui sont prodiguées par sa famille et ses amis.

Promotion dans la Légion d'honneur

Sur la proposition de M. le ministre de la guerre, sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade de grand-officier : les généraux Bocher, Berthe, Villot et de Saint-Jean.

Au grade de commandeur : les généraux Grouvel, Hellier, Louis et Tissier. Les colonels Legrand, Mathieu (artillerie), Tiersonnier, Bonie (cavalerie), Hitchler (génie), Faussemagne, Roblestie (infanterie), Boutard (gendarmerie).

La démission du ministre de l'Intérieur

On lit dans la *Lanterne* :

« Nous croyons pouvoir annoncer que M. Waldeck-Rousseau donnera sa démission à l'ouverture de la session des Chambres.

» M. Gambetta, dans ses rapports avec le ministre de l'intérieur, considérait celui-ci comme un petit commis devant lui obéir aveuglément.

» Le dissentiment qui existe entre les deux ministres a eu pour point de départ les mesures qui ont été prises, lors de la grève de la Grand-Combe.

Le Banquet des Commis-Voyageurs

Hier soir a eu lieu à l'Hôtel Continental le banquet de la société de protection mutuelle des commis-voyageurs.

Le banquet était présidé par M. Brisson.

Y assistaient MM. Engelhard, président du Conseil municipal ; Delabrousse, Cernesson, conseillers municipaux ; Berthelot, sénateur ; Jules Steeg, député de la Gironde ; Achard, député de la Gironde ; Hattat, conseiller municipal ; Cheneau, député du Cher ; Honoré, sénateur ; Bouchet, député des Bouches-du-Rhône ; Vermont, député de Seine-et-Oise ; Edmond Henri, député du Calvados ; Antonin Dubost, député de l'Isère ; Depasse, conseiller municipal ; le colonel Riu.

Les commis-voyageurs étaient encore plus nombreux que l'année dernière.

On remarquait M. Malet, président de la Société de protection mutuelle des commis-voyageurs, MM. Carton et Roland, vice-présidents, Bret, secrétaire-général ; Allard, trésorier ; Chauson, Dussaux, archivistes; Jules Miot, etc.

Une vive animation n'a cessé de régner pendant tout le banquet, et l'arivée de M. Brisson a été saluée par des applaudissements.

Après un discours de M. Mallet relatant le rôle de la Société et ses progrès constants, M. Brisson prend la parole :

» Je n'ai fait qu'une faible besogne pour votre Société dit-il, depuis deux ans que vous m'avez appelé à la présider. Votre œuvre est autrement plus belle et plus grandiose.

» Il faudra nous occuper pour vous des Sociétés de prévoyance, quand nous serons débarrassés des lois sur la presse, sur la liberté de réunion, et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. (Applaudissements.)

» Ces questions sont le fond de la démocratie. Elles assureront les individus et la famille contre les risques sociaux auxquels ils sont exposés aujourd'hui.

» Condorcet avait prévu le rôle des Sociétés de prévoyance dans l'avenir. Mais pour les obtenir, il faut détruire les inégalités qui mettent les républiques dans les mains des tyrans ; ces inégalités sont celles de la richesse, celle de l'état professé, celle de l'instruction.

» Il faut, continue l'orateur, que l'on sache opposer le hasard au hasard lui-même, et la Société de retraite résout ce problème.

» C'est par ce moyen que nous assurerons contre l'imprévu l'individu et la République !

» Je bois à la science et à la République ! »

De vifs applaudissements éclatent dans toute la salle.

Après deux autres discours, la réunion se dissipe à minuit aux cris de : Vive la République !

L'opportunisme et la baisse des fonds publics

Paris, 29 déc.

On s'entretenait beaucoup hier au soir, dans les cercles politiques, des attaques qu'à l'occasion de la baisse continue des fonds publics un journal opportuniste et ministériel par excellence, le *Voltaire*, avait dirigées, le matin, contre les grands financiers et le conseil de la Banque de France. Ces attaques étaient considérées comme scandaleuses et inintelligentes, beaucoup disaient « bêtes. »

Toujours M. Roustan.

Rome, 29 décembre.

L'*Osservator Eromano* croit savoir que le conseil des ministres d'Italie, en apprenant le retour de M. Roustan à Tunis, aurait suspendu la désignation d'un ambassadeur italien à Paris.

Une sage précaution

Paris, 29 décembre.

Le bruit court que, voulant prévenir les coups de MM. Pallain, Spuller et Gambetta, plusieurs fonctionnaires du ministère des affaires étrangères ont donné leur démission ou demandé leur mise en disponibilité. D'après nos renseignements personnels, nous avons tout lieu de croire que cette nouvelle est exacte.

L'inquisition

Périgueux, 29 décembre.

Le préfet de la Dordogne vient d'adresser aux maires du département de la Dordorgne la circulaire suivante. Nous la reproduisons intégralement. Elle en vaut la peine:

« Périgueux, le.......

» Monsieur le maire,

» Je suis informé que, dans un certain nombre de paroisses du département, le desservant anrait l'habitude de faire au moins une fois l'année, en dehors de l'église et à domicile, quelquefois des quêtes en argent et le plus souvent des collectes en blé, vin, noix ou autres denrées.

Le produit de ces quêtes ou de ces collectes recevrait des destinations variées. Il serait employé, ici, au service personnel du desservant; là, pour subvenir aux frais du culte, ailleurs, à la célébration de messes pour les personnes défuntes de la localité ou toute autre œuvre pie.

Bien qu'elle soit consacrée par l'usage et qu'aucune loi ne la prohibe, cette pratique entraîne parfois des abus que plusieurs de vos collègues m'ont signalés, et sur lesquels il est du devoir de l'administration de s'éclairer. Je vous prie, en conséquence, de vouloir me retourner par l'un des plus prochains courriers, après l'avoir dûment rempli, le questionnaire d'autre part que j'ai fait préparer à cette intention.

» Recevez, monsieur le maire, etc.

Le préfet de la Dordogne,
» A. CATUSSE.

QUESTIONNAIRE

L'usage des quêtes en argent existe-t-il dans la commune?

Même question pour les collectes en nature.

Le desservant y procède-t-il en personne ou par un délégué?

Combien de fois l'année ?

Quelle est la nature du produit le plus généralement recueili?

Quelle est la destination apparente du produit des quêtes ou collectes?

Quelle en est la valeur approximative?

Le produit des quêtes ou collectes est-il retenu par le desservant ou versé dans la caisse de la fabrique?

Le sacristain est-il dans l'usage de quêter à domicile pour son compte personnel?

Même question pour le sonneur de cloches?

Un Congrès européen

Rome, 29 décembre.

Sous ce titre : *Un congrès européen*, nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* une information qui, à l'heure actuelle, nous paraît aventurée, mais qui n'en prouve pas moins la préoccupation des esprits au sujet de la grave question du pouvoir temporel, et qu'à ce titre nous n'hésitons pas à reproduire. La voici :

« Une grosse nouvelle vient de jeter l'émoi ans toutes les chancelleries de l'Europe.

» Les ambassadeurs de l'empereur d'Allemagne auprès des gouvernements étrangers viennent de recevoir du grand chancelier des instructions pour sonder ces gouvernements, relativement à la réunion d'un congrès européen tendant à régler la situation du Pape ave l'Italie.

» Au quai d'Orsay comme au Foreign-Office, on ne se fait pas illusion sur la gravité des deux questions que le prince de Bismarck veut faire poser à l'Europe, à savoir :

» 1ᵒ Rome, ville libre avec le pape, sous la garantie des puissances;

» 2ᵒ Désignation de la puissance chargée de faire exécuter les décisions du Congrès.»

Rome, 29 décembre.

Suivant un télégramme du *Corriere della Sera*, le langage du pape serait devenu plus agressif après l'entrevue que le souverain-pontife a eue avec le cardinal de Hohenlohe. On prétend que ce dernier était porteur de lettres d'encouragement écrites par l'empereur Guillaume et M. de Bismarck.

—

On écrit de Berlin, à la *Gazette de Cologne :*

« Quelques journaux de Berlin prétendent avoir appris de bonne source que malgré l'approche de la session du Landtag prussien, aucun projet de loi politico-ecclésiastique n'a encore été élaboré.

» D'après les renseigements que nous puisons à meilleure source un projet de loi a été réellement élaboré, et les différents ministères se sont concertés à ce sujet, ces dix ou douze derniers jours, d'abord par écrit. Il va sans dire qu'on ne connait pas encore la teneur du projet et tout donne lieu de penser que la rédaction définitive dépendra du résultat des négociations avec la curie.

»Le sous-secrétaire d'Etat Busch est arrivé ici samedi, dans l'après-midi, venant de Rome; il a profité de son séjour dans cette ville pour entamer des négociations avec le cardinal secrétaire d'Etat Jacobini, concernant des questions qui ont surgi nouvellement et qui ont un caractère purement personnel; il n'était pas chargé de discuter ce qui rattache au projet de loi politico-ecclésiastique, qui est du reste pour la Prusse, une question de politique intérieure.»

A la Banque de France

Paris, 30 décembre.

Le *Voltaire* dit que le conseil de la Banque de France a repoussé la proposition de M. Magnin, tendant à réduire l'escompte à 4 0[0.

Toutefois une réduction quelconque est prochaine et inévitable.

La catastrophe de Varsovie

Vienne, 29 décembre.

Nos journaux publient des comptes rendus détaillés de la catastrophe qui s'est produite dans l'église Sainte-Croix de Varsovie. 28 personnes sont mortes ; 26 sont grièvement blessées; près de 100 sont légèrement blessées. Une certaine comtesse Alexandrovitch s'est trouvée mal. On a crié : De l'eau! de l'eau! Le public a compris : Au feu! et croyant qu'un incendie éclatait, s'est précipité vers la porte de sortie. Cette porte étant étroite, on s'explique le malheur qui est arrivé.

Le faux bruit répandu à dessein qu'un juif avait crié: Au feu! provoqua des désordres en ville. Plusieurs boutiques juives furent pillées. La police ne reçut pas l'ordre d'intervenir et les désordres purent prendre de grandes proportions. Près de 1,000 personnes ont été arrêtées.

En ce moment, l'ordre est rétabli. Les patrouilles militaires parcourent la ville. Maisons et boutiques juives sont gardées par des gendarmes. Le gouverneur a déclaré à une députation que, si les désordres se renouvellaient, la troupe ferait usage de ses armes.

Varsovie, 29 décembre.

Les fêtes de Noël sont finies.

Les troubles ont cessé, mais, bien que l'ordre soit rétabli, on a maintenu les mesures de précaution. Quelques rues sont encore occupées par les troupes. On a arrêté environ 1,700 personnes, dont la plupart sont des jeunes gens.

Les bondholders. — Départ des délégués.

Constantinople, 29 déc.

Hier, les délégués des bondholders se sont réunis pour la dernière fois. Après avoir signé le protocole de la convention et constaté le concours sincère de la Porte, les délégués ont officiellement pris possession des contributions indirectes qu'ils ont confiées, jusqu'au 13 mars, à l'administration actuelle. Après quoi, ils se sont séparés.

M. Bourke est parti hier soir.

L'ambassadeur d'Espagne

Paris, 29 décembre

Le duc de Fernan-Nunez est arrivé cette après midi à Paris, venant de Milan.

L'ambassadeur d'Espagne passera à Paris le jour de l'an, afin de faire les visites officielles; le 2, il partira pour Madrid, où il restera quelques jours en attendant que les travaux d'installation de l'ambassade d'Espagne soient terminés.

Le tunnel de Saint-Gothard

Berne, 29 décembre, soir.

L'inauguration du grand tunnel de Saint-Gothard a eu lieu aujourd'hui jeudi sans cérémonie officielle.

Le premier train, qui a fait le trajet de Goschenen à Airolo, a traversé le tunnel en 23 minutes. MM. les conseillers fédéraux Bavier et Welti étaient présents.

Les médecins maritimes

Paris, 29 décembre 1881.

Aussitôt le rappel des médecins coloniaux effectué, le ministre se propose de diminuer considérablement les cadres et le nombre des écoles de médecine navale.

Le concours sera établi à tous les degrés de l'échelle. N'arriveraient au grade de médecin principal que les officiers du corps de santé ayant subi un concours, après lequel, comme dans l'armée, ils possèderaient le droit de faire un service dans les hôpitaux. Les agrégés libres et les agrégés alors en exercice seraient dispensés de l'épreuve.

La grande mortalité occasionnée par la phthisie pulmonaire augmente de jour en jour, et de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, c'est assurément la plus commune et la plus désespérante pour les familles.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleures manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les *Capsules de goudron de Guyot* sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Afin d'éviter toute confusion entre les véritables *Capsules de goudron de Guyot* et les produits similaires, exiger la signature Guyot, imprimée *en trois couleurs* sur l'étiquette du flacon. 2244

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Van der Velde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 30 décembre.

Cours de clôture de New-York du 29 décembre.

déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.
11,92	11,95	12,20	12,42	12,60	12,75	12,88	13,01.

Ventes du jour : 137,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jours : 25,000 balles contre 17,000 en 1880.

Total de la semaine : 158,000 balles contre 161,000 en 1880.

Saindoux

Hâvre, 30 décembre.

Cours de clôture de New-York du 29 décembre.

déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.
	11,225	11,40	11,525	11,625	11,70		

Roubaix, le 29 décembre.

MARCHÉ LINIER DE LILLE
Mercredi 28 décembre

LINS DE PAYS. — Les affaires se trouvent, comme toujours à cette époque de l'année, ralenties par les fêtes et les inventairs. Prix sans variation.

LINS DE RUSSIE.—Un peu moins d'affaires que la semaine dernière en livrable, un peu plus en disponible. Prix stationnaires. Change de Saint-Pétersbourg sur Paris à 3 mois, 266 1[2.

ETOUPES DE PEIGNAGE. — Sans changement avec la semaine dernière.

FILS DE LIN. — On paraît vouloir profiter de l'accalmie qui se produit toujours à la fin de l'année pour traiter de grosses effaires, et il s'en est fait quelques-unes aux anciens prix, les filateurs refusant de faire des concessions.

FILS DE JUTE.— Affaires calmes, les transactions ne suffisent pas à établir les prix, qui sont assez irréguliers.

TOILES.— Bien que les transactions ne soient pas très actives en ce moment, la situation est satisfaisante; on traite plus d'affaires, et les stocks sont plus réduits que l'année dernière à pareille époque.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.— Etat des quantités de lins, fils et toiles importées et exportées pendant la 2ᵉ décade de décembre.

Importations:— Lin brut, », kil; Lin teillé, 376,175; Etoupes de lin, 44,584; Fils de lin, 49,780; Fils d'étoupes, »; Fils de jute, 1,602; Toiles de lin, 2,793.

Exportations.— Lin brut, 6,800 kil.; Lin teillé, 54,697; Etoupes de lin, 66,571; Fils de lin, 10,316; Fils d'étoupes, 1,712; Fils de jute, 4,577; Toiles de lin, 28.

PORT DE DUNKERQUE. — Importatons et exportations des matières textiles du 20 au 26 décembre 1881.

Importations.—Lin, 860,336 hil.; Jute, 1,400,401; Chanvre, 149,598; Etoupe, 404,735; Fils de lin, »; Fils de jute, »; Toiles de lin, »; Toiles de jute, 1,351.

Exportations.— Lin, », kil.; Jute, », Chanvre, »; Etoupe, »; Fils de lin, »; Fils de jute, 41,750; Toiles de lin, »; Toiles de jute, 250.

MARCHES BELGES

Bien approvisionnés, demande active, prix sans changement.

Cotons

Liverpool, 29 décembre.

Cotons (clôture du marché). — Vente de la journée 12,000 bal. dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 11,000 pour la consommation.

Marché soutenu.

Importations du jour 19.000.

Produits divers

Anvers, 29 décembre.

Froments calmes, prix fermes.

Seigles calmes.

Pétrole tendance baisse.

Disp. 18 0[0; court. 18 1[8; janv. 18 0[0; février 18 3[8; janv.-mars 18 1[4.

Sucre tendance calme.

Disp. 54,25.

Janv.-février 54,75.

Cafés sans affaires.

Londres, 29 septembre.

Temps doux.

Cargaisons flottantes.

Marché calme, prix fermes.

Cargaisons arrivées 5, à vendre 9.

Sauvez les Enfants

sans médecines, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte ; « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les désespérés.

Cure Nᵒ 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4, juillet 1880.

Cure Nᵒ 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrête immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps.

Cure Nᵒ 85,410. — Rue de Tunnel, (Valence, Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELISA MARTINET ALBY.

Cure Nᵒ 99,625. — Avignon, La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Cabonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1[4 kil., 2 fr. 25 ; 1[2 kil., 4 fr.; 4 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1[2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr., *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie Centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille ; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Cⁱᵉ (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX.

Causerie littéraire

UN ROMAN CAMBRÉSIEN (1)

Nous devons l'avouer à nos lecteurs. Quand nous voulons leur présenter quelque roman nouveau, digne de leur attention, le choix que nous avons à faire nous embarrasse singulièrement. Ce n'est pas de notre part mauvaise volonté ; mais trop souvent le plus clair résultat de notre recherche, c'est que la plupart de ces œuvres, nées le matin et mortes à midi, n'ont rien à démêler avec la littérature. Tantôt vous [illegible]connaitrez le roman sorti de tel magasin de confection qui, lui aussi, pourrait avoir comme enseigne un joli jeune homme déroulant avec ses yeux en coulisse une étoffe sans fin, symbole de la copie de l'auteur. Roman à prix fixe, non coupé sur mesure, mais fagoté au petit bonheur, de manière à recevoir toutes les formes selon les vues du preneur. Voici bien, dans son coin modeste, une innocente histoire, un de ces bons petits livres qui ne troublera le cœur de personne. Mais, hélas ! quelle fadeur ! Comment le louer sans mentir ou nous en divertir sans blâmer peut-être une âme tendre ? Taisons-nous encore, pour ne pas éveiller chez quelques-uns (qui sait ?) cette méchante pensée, que rien dans un roman ne fait bâiller comme la vertu. Oh ! si nous en cherchons que les scrupules tourmentent peu, il n'en manque pas. Le roman réaliste et naturaliste a pour devise, comme le grand ministère, « que le temps des bégueuleries est passé. » Ces prétendues études de physiologie sincère, de vérité nue et implacable, nous ne vou ons pas en être les dupes. Les charlatans qui se couvrent de ces grands mots préfèrent nos colères à notre silence. Craignons que notre indignation même leur soit une réclame. « Frappe, mais *fais acheter*, » disent-ils à la critique. Et par malheur, cela arrive. Ne croyez pas invraisemblable le dialogue de ces deux femmes du monde : « Avez-vous lu le dernier roman de X... ? Ces gens-là ne respectent plus rien ! C'est de l'horreur toute pure ! — Je pense comme vous, ma chère, et j'en finissais un ce matin qui me révoltait autant que vous. — En vérité ? Quel est le titre de cette nouvelle abomination ? Vous me l'enverrez, n'est-ce pas ? Car je suis curieuse de savoir où ces messieurs s'arrêteront ! »

Aussi ne serions nous pas étonné si c'était le petit Noël qui, touché de notre embarras, a lui-même, la nuit dernière, placé sur notre bureau un roman comme nous les aimons, écrit d'une plume fine et dont la morale est irréprochable. *Mar'-Zeph la blonde et le brun Tacho* est d'un conteur spirituel , qui a ses fantaisies et ses caprices, qui ne court pas au dénouement, si vous voulez, mais qui sait rendre la route trop agréable pour que nous nous plaignions des détours. Il connait son Cambrésis sur le bout du doigt, il en parlerait couramment le *dialecte* ou le *patois* (je ne sais comment il faut dire), et même, pour nous en faire goûter quelque chose, il émaille son récit de locutions et de tours pris au terroir et qui en ont gardé le parfum. Je ne jurerais pas que cela ne donne pas à quelques-unes de ses pages un air légèrement étrange, mais en définitive, qui ne déplaira pas. Pour le sujet lui-même, c'est l'éternelle histoire de Roméo et de Juliette, et certes nous ne sommes pas de ceux qui demandons au roman du nouveau, « n'en fût-il plus au monde ». Les plus simples situations sont les plus vraies, et ce sont elles encore qui nous plaisent le plus sûrement, parce que, pour être touchés, nous n'avons pas besoin de nous transporter par un effort d'imagination dans un monde faux et dont l'illusion ne se soutient pas.

Nous voilà donc à Neuvillé, un village du Cambrésis, et qui de loin, comme la petite ville de La Bruyère, doit paraître au voyageur, l'asile de l'innocence et de la paix. Hélas ! n'en croyez rien. Le dix-huitième siècle, qui n'allait pas aux champs, prêtait à leurs habitants une vertu pleine de candeur. Un de ses poètes, trouvant que le *Misanthrope* de Molière n'avait pas de dénouement, envoyait Alceste au village et Alceste, après avoir dansé avec Ursule, lui donnait son cœur et son nom. *Nos campagnards* ont perdu dans ce siècle de leur bonne réputation. Il y a à Neuvillé, comme partout, des jalousies, des partis, une gauche et une droite, une aristocratie et une démocratie, les tisserands ou *gens de laine* en face du cultivateur, des *censiers* plus ou moins cossus, un Aventin ou un Belleville qui regarde du haut de sa haine un faubourg Saint-Germain. Encore si entre les *censiers* qui sont groupés sur les *Crêtes* il y avait toujours union et bon accord ! Mais non. Pacifique Muchembled, le principal censier des Crêtes est le père de François, qu'on appelle le brun Tacho. Les Batheur sont des censiers aussi, eux qui ont pour fille Mar'zeph la blonde, la perle de Neuvillé ! Et les deux familles se sont brouillées à la suite de la vente d'une terre enclavée dans leurs champs respectifs, et qui, par le hasard des enchères, échut au père de Tracho. Le père de Mar'zeph s'en formalisa, ce qui devint le point de départ « de discussions d'autant plus dangereuses que le motif en était plus futile. » La querelle divisa d'abord les chefs des deux maisons, puis les femmes prirent fait et cause pour leurs maris, puis servantes et domestiques pour leurs maîtres. Seuls les deux jeunes gens résistèrent obstinément et, comme cela s'est toujours vu depuis Chimène et Rodrigue, ils s'aimèrent d'autant plus que leur amour rencontrait plus d'obstacles.

Mar'zeph est toute gracieuse et avenante dans son justin de drap noir qui dessine sa taille souple, avec sa cape blanche posée de travers sur des boucles rebelles et ses fossettes creusées aux joues par un joyeux rire. Car elle est rieuse, la jolie fille. Les deux amis se sont rencontrés aux premières feuilles. De l'hiver ils n'avaient pu jaser. Pensez s'ils ont à s'en dire long. L'entretien est vif, affectueux, naturel, sans rien de précieux. C'est un gentil duo qui s'échange d'une fenêtre à une autre. La coquette se fait conter des douceurs; mais comme elle embarrasse son Tacho quand elle veut savoir de lui pourquoi il l'aime ? — Pourquoi ? est-ce qu'il le sait ? Non plus que la fleur ou l'oiseau. Mais ce qu'il sait, c'est que Mar'zeph peut bien dire ses volontés, et elle verra s'il *rebute* à les faire. Et voilà que l'étourdie lui a demandé de le lui prouver en lui apportant une pomme, et c'est au risque de se casser le cou que Tacho obéit et mérite comme gage le bout de tresse blonde qu'il a coupée sous la coiffe blanche de sa fiancée.

Mais après l'idylle, l'épopée. *Bella, horrida bella* ! Muses, dites-nous pourquoi un souffle de guerre civile passa sur Neuvillé ? Vous le savez : une très petite circonstance a parfois, en histoire, déterminé de grands évènements. La guerre de Cent ans a commencé par des bourrades de matelots anglais et français. Or la métairie des Muchembled est en face de celle des Batheur. Divine, la mère de Mar'zeph, était allée porter du grain à ses poules qu'elle connait toutes comme un capitaine ses soldats. Quel est donc ce petit *anglais* pattu, à crête émérillonnée, qui vient effrontément prendre part à la pitance ? Un coup d'œil a suffit à Divine. Elle a reconnu un intrus de la ferme des Muchembled. Sur son ordre le *goujard* (pardon ! dans le Cambrésis, c'est un vacher, un garçon de cour), le *goujard* donc prend un palet, mire de l'œil le petit anglais, lance la pierre, manque le coq de trois brassées et... brise une vitre de la cuisine des voisins. La Muchembled d'accourir, d'invectiver Divine qui riposte ; les maris surviennent, la question du « champ enclavé » reparait, le tumulte augmente, les voisins entrent dans la querelle et vous prévoyez qu'ils ne l'apaisent pas. Le bruit se répand dans Neuvillé qu'il y a le feu ; on sonne le tocsin, et on bat le tambour. Les *Cavées* et les *Crêtes* se précipitent. Rencontre dangereuse, car nous sommes en 1851 et voici trois ans que la France est en République. Les tisserands à Neuvillé sont démocrates et les censiers sont conservateurs. Des deux côtés il y a des têtes chaudes. Puche, le chantre, et Trug, le greffier, ne sont pas hommes à perdre l'occasion de se mesurer. Tout Neuvillé en vient bientôt aux mains. La mêlée est terrible. Arrosoirs, seaux, chaudrons, manches de fourches se heurtent et se brisent. — Et voilà comment le petit *anglais* pattu, pour avoir été pris en maraude sur le territoire de Divine, fût cause qu'une page sanglante s'ajouta aux annales de Neuvillé !

Et dans cette bourrasque que va-t-elle devenir, la barque qui porte les gentilles amours de Mar'zeph et de Tacho ? Un malheur ne vient jamais seul. Or, c'est un grand malheur pour Mar'zeph d'avoir attiré l'attention de M. Oscar Cabajac, le fils, s'il vous plaît, de M. Flour-Alexandre-César Cabajac, maire de Neuvillé, un malin qui s'est enrichi par de mauvais moyens. Tous les Cabajac se sont mis en campagne pour assurer le bonheur de M. Oscar. Une manière d'entremetteuse, de sorcière, trompe Mar'zeph, lui fait croire que Tacho a foulé aux pieds son gage ; elle la compromet et l'on tremble un instant que la jolie fille des Batheur ne devienne Mᵐᵉ Oscar Cabajac. Vous verrez comment le pauvre Tacho, à un moment, se trouve sous le coup de deux terribles accusations, celle d'avoir attenté aux précieux jours de M. Oscar et celle d'avoir mis le feu à la grange des Batheur, pour se donner la gloire de l'éteindre. Heureusement que le bon Dieu et M. Jules Bruyelle veillent sur leurs amis et, s'il n'y a pas de notre part trop d'indiscrétion, nous vous confierons que, lorsque vous aurez fini le livre, vous serez rassurés sur le bonheur de Mar'zeph et de Tacho. Je l'avouerai ; j'ai encore la faiblesse d'aimer les histoires qui finissent bien. Il me plait que le dernier jour dans un roman soit un un dimanche.

Les personnages de M. Bruyelle sont agréablement dessinés : ils ont de la vie et du naturel. Sans être des rustres, ils restent vraiment gens de la campagne. Mar'zeph est une figure charmante, point fade du tout, vive, éveillée, fine en même temps que naïve, très pure avec un brin de coquetterie, et ces contrastes sont la vérité même du portrait. M. Bruyelle a très heureusement rendu l'opposition qui existe entre Tacho, le campagnard au cœur droit et simple, et cette louche figure d'Oscar, lequel a gardé la gaucherie du village en y ajoutant les prétentions lourdes d'une demi-éducation. Des descriptions justes et mesurées, le souvenir curieux des usages d'une province qui a sa physionomie propre, un style aimable, simple sans être négligé, qui se colore même d'un reflet poétique : voilà, il nous semble, assez de qualités heureuses pour assurer au livre de M. Bruyelle un succès réelauprès des lecteurs délicats. Je ne dirai pas que l'auteur se soit conformé au précepte classique : *Festinat ad eventum*.

Comme la petite rivière de l'Isselle, dont il décrit avec grâce les retours capricieux, il aime le chemin des poètes et des écoliers, c'est-à-dire, le plus long. Il s'arrête donc à causer, avec esprit et une pointe d'humeur paradoxale qui ne manque pas de verve et de piquant. Dans l'une de ces causeries cependant j'ai relevé une grave irrévérence. Oh ! rassurez-vous ! c'est à Boileau qu'elle s'adresse. M. Bruyelle ose nous confier qu'il n'avait, étant au collège, trouvé qu'un seul moyen de goûter les vers de Boileau ; c'était de les copier à l'envers. Nous ne nous chargeons pas de lui donner l'absolution pour un pareil crime. C'est un cas réservé et le coupable nous paraît encore n'avoir qu'une contrition imparfaite. Sauf ce *sacrilège*, le livre peut être recommandé, selon la formule que les temps nous forcent à modifier légèrement :

La *fille* en permettra la lecture à sa *mère*.

A. P.

---

(1) *Les gens de chez nous, Mar'zeph la blonde et le brun Tacho*, par Jules Bruyelle. E. Plon. 1 vol. in-12. 1881.